

# **Règlement du Jeu :**

## **« Grand Jeu-concours 20 ans P2N avec SAINT JAMES »**

### **Article 1 : Société Organisatrice**

TRICOTS SAINT JAMES, Société par Actions Simplifiée au capital de 44 151 700 € dont le siège social est situé Z.I 1 Rue de Beaufour BP 1 50240 SAINT JAMES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 405 750 753 (ci-après « SAINT JAMES ») organise du 04 Mars 2020 au 10 Mai 2020, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu concours 20 ans P2N avec SAINT JAMES » (ci-après dénommé le « Jeu ») sur la plateforme de jeu dédiée <http://jeu-p2n.com/> conçu par l'association Festival Papillon de Nuit (ci-après « P2N »).

### **Article 2 : Participants et participation**

Le Jeu est ouvert du 04 Mars 2020 au 10 Mai 2020 à toute personne physique de plus de 13 ans possédant une adresse mail valide, résidant en France Métropolitaine, en Corse et DROM COM, à l'exception du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

Pour participer, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite de leur parent, curateur ou tuteur légal. Cette autorisation sera communiquée par le participant à première demande de SAINT JAMES.

La participation sur la plateforme dédiée au jeu (<http://jeu-p2n.com/>). Les participants doivent respecter le présent règlement ainsi que les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Pour jouer, il suffit de suivre les instructions décrites dans l'article 3 du présent règlement.

Le gain attribué est décrit à l'article 4 du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités du Jeu**

Pour jouer, vous devez, entre les 04 Mars 2020 et 10 Mai 2020 minuit inclus :

1. Vous rendre sur la plateforme <http://jeu-p2n.com/> ;
2. Se connecter avec le code de participation SAINT JAMES : PAP16 ;
3. Renseigner toutes les informations obligatoires ;
4. Valider votre participation au Grand Jeu concours 20ans P2N avec SAINT JAMES.

**Une seule participation par personne est autorisée.**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **Article 4 : Dotation du Jeu**

Un tirage au sort sera effectué par les équipes Marketing de SAINT JAMES (1 gagnant parmi l'ensemble des participants sur la plateforme dédiée au jeu : <http://jeu-p2n.com/>) dans les 15 jours suivant la fin du Jeu parmi les participants ayant respecté les conditions du jeu décrites dans l'article 3 du présent règlement.

La dotation du gagnant sera :

- ✓ 3 billets d'entrée sur le Festival Papillon de Nuit 2020, valable pour 1 seule personne et pour 1 journée, le Vendredi 29 Mai, le Samedi 30 Mai et le Dimanche 31 Mai, selon les horaires d'ouvertures du Festival.

La dotation est incessible et ne pourra être échangée sous forme de contrepartie en numéraire.

Le gagnant sera contacté par SAINT JAMES par mail. SAINT JAMES ne saurait être tenue pour responsables dans le cas où le gagnant ne pourrait être joints pour une raison indépendante de sa volonté. Le gagnant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmis à SAINT JAMES. Il demeure donc responsable de la modification de ses coordonnées et doit en informer SAINT JAMES, notamment en cas de déménagement. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 7 jours suivant la date à laquelle il aura été contacté ne sera plus autorisé à réclamer la dotation. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué. De même si les gagnants indiquent des coordonnées fausses ou insuffisantes pour le bénéfice de la dotation, ils ne pourront plus prétendre à leur dotation.

Les gagnants recevront leurs dotations par courrier ou par mail, dans un délai de 2 semaines suivant la date du tirage au sort.

Chaque lot sera envoyé gratuitement par SAINT JAMES.

## **Article 5 : Responsabilités**

SAINT JAMES ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

SAINT JAMES ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, en cas d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son gagnant. SAINT JAMES se réserve le droit de faire respecter

l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

SAINT JAMES se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

### **Article 6 : Données personnelles**

Les informations recueillies par SAINT JAMES (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone des participants) sont collectées dans le but d'envoyer son lot à chacun des gagnants. Ces données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à quelconque réseau social. Ces informations sont conservées et destinées au Service Marketing de SAINT JAMES. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données nominatives les concernant en contactant : [marketing@saint-james.fr](mailto:marketing@saint-james.fr).

### **Article 7 : Loi applicable et consultation du règlement**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Toute contestation relative au Jeu devra être effectuée par courrier recommandé avec avis de réception à SAINT JAMES à l'adresse suivante :

Z.I 1 Rue de Beaufour

BP 1 50240 SAINT-JAMES

dans un délai de 7 jours à compter de la date de fin du Jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai de 7 jours, toute contestation sera nulle et non avenue.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Le règlement complet est consultable en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur les comptes Facebook, Twitter et Instagram de SAINT JAMES. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.